



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi de 13 h à 16 h, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h Tél : 03 88 08 94 06on Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers jeudis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 00 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 00
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 92 27 19)	toute l'année : du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : jeudi 12 mars, 26 mars, 9 avril et 23 avril 2026
Société Protectrice des Animaux de Moyenne Alsace :	03 88 57 64 68
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le 15 mars 2026 auront lieu les élections municipales.

L'article ci-dessous permet de rappeler les règles des élections à venir :

### 1) Vote par liste

Les conseillers municipaux seront élus au **scrutin de liste bloquée** comme lors des élections municipales de 2014 et 2020.

**L'électeur ne peut pas ajouter de noms, ni en retirer : le panachage n'est pas autorisé.** Vous votez donc en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous deviez néanmoins la modifier, votre **bulletin de vote serait déclaré nul.**

### 2) Mode de l'élection : élections municipales et communautaires

La commune de Stotzheim fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

À ce titre, elle dispose de **2 délégués titulaires et d'un poste de délégué suppléant.** Les candidats aux sièges de conseiller municipal et de conseiller communautaire figurent sur deux listes distinctes, mais **sur le même bulletin de vote** : la partie gauche du bulletin présentera la liste des candidats au conseil municipal et la partie droite de la même page la liste des candidats au conseil communautaire.

Les électeurs ne votent donc qu'une fois étant donné que les deux listes figurent sur le même bulletin de vote.

Il est rappelé que le **panachage n'est pas autorisé.**

De même, **le fait de rayer un candidat** sur la liste municipale ou sur la liste communautaire **entraîne la nullité du bulletin de vote** tant pour l'élection municipale que l'élection communautaire.

### 3) Pour voter : pièce d'identité obligatoire

Depuis 2013, vous devez **impérativement** présenter **une pièce d'identité pour pouvoir voter.** La carte d'électeur n'est pas obligatoire.

Voici la liste des pièces d'identité acceptées :

#### a) **Vous êtes Français :**

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)

- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

## CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE, VOUS POUVEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

### **b) Vous êtes Européen :**

- Carte nationale d'identité en cours de validité délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Passeport en cours de validité délivré par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Titre de séjour (en cours de validité)
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité militaire ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

**ATTENTION : Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.**

### **Vote par procuration**

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (mandant) de se faire représenter au bureau de vote le jour du scrutin par un autre électeur de son choix (mandataire) pour voter en ses lieu et place.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.** Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

La durée de validité de la procuration est en principe limitée à un seul scrutin (pour un ou deux tours), mais le mandant peut faire établir la procuration pour la durée de son choix, dans la limite d'un an.

La demande de procuration peut être faite de deux façons :

- En ligne, sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>  
Vous devez ensuite faire valider votre procuration en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité,
- Avec le formulaire papier (téléchargeable sur le site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12675> )  
La demande doit être faite dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

**Important** : pour donner procuration, vous devez connaître le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur la carte électorale de chaque électeur

**Attention** : Faites votre procuration le plus tôt possible. Si la Commune n'a pas réceptionné votre demande le jour du vote par les services ayant reçus votre procuration, le vote par procuration ne pourra pas être acceptée par le bureau de vote.

---

---

## CARTES ÉLECTORALES NOUVEAUX INSCRITS

Suite à un problème d'approvisionnement des planches électorales, les cartes électorales des personnes inscrites sur liste électorale depuis les dernières élections ne seront pas produites.

Nous vous rappelons que la carte d'électeur n'est pas obligatoire pour pouvoir voter. Il sera nécessaire de présenter une pièce d'identité dont la liste est énoncée ci-dessus.

Les nouveaux inscrits recevront, de la mairie, une attestation d'inscription qu'ils pourront présenter s'ils le souhaitent.

Si vous souhaitez recevoir une attestation d'inscription, une demande peut être faite au secrétariat de la mairie.



---

---

### EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 septembre 2025

**Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 août 2025**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

**Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches « PER » de gîtes géothermiques dit « Les Coteaux » et d'un PER de mines de Lithium et substances connexes dit « Les Coteaux minéraux »**

Le Conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable à l'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches « PER » de gîtes géothermique dit « Les Coteaux » et d'un PER de mines de Lithium et substances connexes dit « Les Coteaux Minéraux.

*Adopté à l'unanimité*

---

---

### EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 octobre 2025

**Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2025**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

**Subvention pour ravalement de façades**

Le Conseil municipal décide d'allouer la subvention suivante à M. Jean-Jacques GELB : 60 m<sup>2</sup> à 5 €, soit 300 €, pour les travaux de peinture et crépis.

*Adopté à l'unanimité*

**Démolition bâtiment 35 Haut-Village**

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux de démolition du bâtiment sis 35 Haut-Village et de retenir le devis de l'entreprise Huffling, sise 67230 Sermersheim, pour un montant de 25 850,00 € HT pour la démolition du bâtiment sis 35 Haut-Village comprenant le curage du bâtiment, évacuation des déchets, démolition complète et remise à niveau du sol.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Travaux sanitaires écoles suite sinistre**

Le Conseil municipal de retenir le devis établi par SCE CARRELAGE, sise 67100 STRASBOURG, pour un montant TTC de 6 068,48 € pour les travaux à réaliser aux sanitaires des écoles.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Location de terrains agricoles**

Le Conseil municipal de de mettre en location selon le régime des baux ruraux, pour une durée de 9 ans :

- Le terrain agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurst, cadastré section 56, parcelle 8 (lot 14), d'une superficie de 104 ares, à 169,98 €, charges en plus,
- Le terrain agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurst, cadastré section 56, parcelle 8 (lot 15), d'une superficie de 147 ares, à 240,26 €, charges en plus,

Ce prix sera actualisé selon l'arrêté préfectoral constatant l'indice de fermage et sa variation pour l'année 2025,

Le Conseil municipal fixe les critères de participation préalable à l'attribution de terrains communaux.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Plaquettes bois : choix du fournisseur**

Le Conseil municipal décide de missionner la scierie TRENDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 35,00 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m<sup>3</sup>.

*Adopté à l'unanimité*

### **Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – adhésion**

Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer au Syndicat mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Modification des statuts de la CCPB : Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence "Actions sociales d'intérêt communautaires"**

Le Conseil municipal approuve la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence "Actions sociales d'intérêt communautaires" et intégration des nouvelles dispositions du code de l'action sociale et la modification des statuts qui s'y rapporte.

*Adopté à l'unanimité*

### **Modification des statuts de la CCPB : Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

Le Conseil municipal approuve la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence "construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et intégration des nouvelles dispositions et la modification des statuts qui s'y rapporte.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Modification des statuts de la CCPB : Transfert de la compétence facultative Eau Potable**

Le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence facultative Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Barr.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Transfert de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur" sur un périmètre défini sur la Ville de Barr et sur la commune d'Heiligenstein**

Le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence facultative Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Barr.

*Adopté à l'unanimité*

### **Travaux logements**

Le Conseil municipal décide de reporter ce point et charge la Commission Travaux de se réunir à ce sujet pour présenter ce point à un prochain conseil.

*Adopté à l'unanimité*

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 novembre 2025**

**Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2025**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

**Attribution de terrains agricoles**

Le Conseil municipal décide de donner en location à compter du 11 novembre 2025 à M. Florian MUNCH :

- Le terrain agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastré section 56, parcelle 8 (lot 14), d'une superficie de 104 ares, loyer 170,69 €, charges en plus,
- Le terrain agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastré section 56, parcelle 8 (lot 15), d'une superficie de 147 ares, loyer 241,27 €, charges en plus,

L'attribution de la location a été choisie en fonction des critères fixés par délibération du 9 octobre 2025.

*Adopté à la majorité des voix*

**Régime indemnitaire : remise gracieuse au bénéfice de certains agents**

Le Conseil municipal décide d'accorder une remise gracieuse, à l'ensemble des agents concernés, à concurrence de 133,08 €, soit la totalité des sommes indument versées de l'Indemnité de Difficulté Administrative (IDA) pour les années 2024 et 2025.

*Adopté à l'unanimité*

**Compteurs calorifiques : choix du prestataire**

Le Conseil municipal décide d'effectuer le changement des compteurs ou sous-compteurs calorifiques, de retenir le devis établi par l'entreprise OCEA pour un montant de HT de 2 100 €, pour les travaux à réaliser et de retenir le devis établi par l'entreprise OCEA pour un montant HT de 2 508,24 € pour la maintenance annuelle des compteurs calorifiques, pour une durée de 5 ou 10 ans.

*Adopté à l'unanimité*

**Stationnement lié à l'activité de la salle des fêtes**

Le Conseil municipal prend acte de l'information reçue concernant la dérogation d'interdiction de stationnement qui sera accordée par arrêté temporaire aux associations dans le cadre des manifestations qui se dérouleront à la salle des fêtes.

**Travaux logement communal 8 Quartier Central – 1er étage**

Le Conseil municipal de ne pas effectuer dans l'immédiat les travaux au logement sis 8 Quartier Central, 1<sup>er</sup> étage, une étude complémentaire pour la réalisation des travaux devant être réalisée par la Commission « Travaux », charge le Maire de solliciter des devis complémentaires pour les travaux d'électricité, chauffage, menuiseries, sol et peinture, et de solliciter des devis supplémentaires pour les travaux d'isolation et placo.

*Adopté à la majorité des voix*

**Création d'un poste : service technique**

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 2 mai 2026.

*Adopté à l'unanimité*

**Exécution du Budget Primitif 2025 et prévisions dépenses d'investissement 2026**

Le Conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, autorise le Maire de reporter les crédits restants dans les restes à réaliser de l'exercice 2025 pour l'exercice 2026 et décide de prévoir des crédits supplémentaires au Budget Primitif 2026 pour la classe supplémentaire en primaire, équivalent à 500 € / classe au compte 6067, section fonctionnement, au Budget Primitif 2026.

*Adopté à l'unanimité*

---

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 novembre 2025**

**Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2025**

*Le compte rendu est adopté à la majorité des voix*

**Travaux logement communal 8 Quartier Central – 1er étage**

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux d'isolation, plâtrerie, remplacement fenêtre de toit, démolition, peinture intérieure, revêtement sols, fourniture et pose d'une porte intérieure, électricité et chauffage.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Locaux pour la classe supplémentaire en élémentaire**

Le Conseil municipal charge le Maire de solliciter la Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein pour la modification du bureau de vote pour les élections 2026 et dit que la solution de mise en place de modulaire sera étudiée si le changement n'était pas possible.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Locaux pour le périscolaire**

Le Conseil municipal décide de résilier le bail du logement communal, sis 32 route Romaine, actuellement occupé par Mme Barthel et charge le Maire de se renseigner pour le prolongement de la location de la salle des fêtes pour le périscolaire pour l'année 2026/2027 auprès du Conseil de Fabrique et la Communauté des Communes du Pays de Barr.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Frais de chauffage 2024/2025**

Le Conseil municipal décide d'appliquer un forfait de 5,51 €/m<sup>2</sup> pour les frais de consommation des locataires, église et périscolaire, au décompte des frais de chauffage 2024/2025, correspondant au prix du kWh facturé en 2021/2022.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Demande de subvention de l'Union Musicale de Stotzheim**

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 600 € à l'Union Musicale de Stotzheim pour l'achat d'instruments de musique.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Bibliothèque municipale**

Le Conseil municipal décide la gratuité des prêts des lecteurs pour la bibliothèque municipale de Stotzheim, modifie les articles 3 et 7 du règlement de la bibliothèque et décide de supprimer la régie de recettes bibliothèque municipale au 31/12/2025.

*Adopté à l'unanimité*

### **Acquisition de terrains de voirie dans le Binnweg**

Le Conseil municipal décide de faire l'acquisition des parcelles suivantes :

- section 45, parcelle 407/135 de 0,47 are, parcelle 409/136 de 0,16 are, parcelle 411/136 de 0,39 are et parcelle 413/137 de 0,37 are appartenant à SCCV RUBIS,
- section 45, parcelle 415/198 de 0,34 are appartenant à M. Alain ZINCK,
- section 45, parcelle 417/203 de 0,12 are appartenant à MM. Eric CHRISTEN, Régis CHRISTEN et Lucas CHRISTEN,
- section 45, parcelle 419/131 de 0,50 are appartenant à M. Olivier CROMER,
- section 45, parcelle 421/201 de 0,42 are et parcelle 423/201 de 0,09 ares appartenant à Mme Dominique CROMER épouse LEHMANN,
- section 45 parcelle 364 de 1,02 ares appartenant à M. Bruno CROMER, M. François CROMER, Mme Simone CROMER,
- section 45 parcelle 361 de 1,10 ares appartenant à M. François CROMER, Mme Astride CROMER et Mme Simone CROMER,
- section 45 parcelle D/196 de 0,24 ares et parcelle C/196 de 0,39 ares appartenant à M. Jean FRITSCH,

Le Conseil municipal fixe le prix d'acquisition pour ces terrains de voirie destinés à être intégrés dans le Domaine Public communal à 1 (un) euro la parcelle, quelle que soit la superficie de la parcelle, décide de prendre en charge les frais de notaire et tous frais relatifs à la transcription des actes et charge l'office notarial POLIFKE, GROSS-GAESSLER et RIEG, sise 67140 BARR de la rédaction des actes.

*Adopté à l'unanimité*

---

## **EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 10 décembre 2025**

#### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2025**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

### **Locaux pour le périscolaire et la classe supplémentaire en élémentaire**

Le Conseil municipal décide de solliciter la location de la salle Marie Sigrist pour 3 ans, soit pour les années 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029 pour la prochaine DSP et charge le Maire d'informer la Communauté des Communes du Pays de Barr de la solution choisie par la Commune pour les locaux du périscolaire pour la DSP 2026 à 2029 et de la décision de résiliation de bail en vue de faire des travaux pour adapter le logement pour le périscolaire.

Le Conseil municipal décide de mettre en place trois modulaires pour la classe supplémentaire et d'étudier la possibilité de les installer à l'extérieur de la cour derrière la chaufferie. Le Maire est chargé de solliciter des devis pour les modulaires et le terrassement.

*Adopté à la majorité des voix*

#### **Demande de subvention de l'Association les P'tits Loups de Stotz**

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 140 € à l'Association les P'tits Loups de Stotz pour le rachat du costume de St Nicolas à l'école.

*Adopté à la majorité des voix*

#### **Demande de subvention de l'école élémentaire**

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 265 € (mil deux cent soixante-cinq euros) pour le projet « classe équestre » qui aura lieu du 27 au 30 avril 2026 et du 4 au 7 mai 2026 (85 élèves).

*Adopté à la majorité des voix*

#### **Suppression de la régie de recettes unique « Vente de livres et Vente d'enveloppes timbrées personnalisées »**

Le Conseil municipal décide de supprimer la régie de recettes unique « Vente de livres et vente d'enveloppes timbrées personnalisées » au 31 décembre 2025.

*Adopté à l'unanimité*

#### **Travaux ponts communaux**

Le Conseil municipal décide de réaliser les travaux des ponts communaux, pont rue des roses, pont rue des Prunes et pont Judengaessel, de retenir l'entreprise SETEC DIADÈS, sise 67000 STRASBOURG, pour la maîtrise d'œuvre, pour un montant HT de 34 500,00 €, approuve le plan de financement prévisionnel, charge le Maire de solliciter les subventions pour ces travaux et de déposer un dossier de déclaration de travaux en rivière pour les travaux des ponts rue des Roses, rue des Prunes et Judengaessel,

*Adopté à l'unanimité*

#### **Changement de fenêtres du bâtiment 32 route Romaine**

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux de remplacement de fenêtres du bâtiment sis 32 route Romaine, de retenir le devis établi par Menuiserie Jehl et Fils, sise 67600 EBERSHEIM pour un montant de 69 870,00 € HT, autorise le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour le remplacement des fenêtres et charge le Maire de solliciter les subventions pour ces travaux.

*Adopté à la majorité des voix*

#### **Demande de numérotation**

Le Conseil municipal décide d'attribuer la numérotation suivante, à la future maison d'habitation de M. Florian MUNCH, pour les terrains cadastrés section 60 parcelles 147 et 149 : 4 chemin Allmendweg,

*Adopté à l'unanimité*

#### **Acquisition de terrains appartenant à l'Association Foncière Stotzheim**

Le Conseil municipal décide de solliciter l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à l'Association Foncière de Stotzheim :

- section 45 parcelle 245 d'une surface de 19,48 ares,
- section 55 parcelle 11 et section 55 parcelle 2 pour une surface d'environ 30,50 ares,
- section 55 parcelle 163, d'une surface de 24,36 ares

Le Conseil municipal fixe le prix d'acquisition pour ces terrains de voirie destinés à être intégrés dans le Domaine Public communal à 1 (un) euro symbolique, décide de prendre en charge les frais de notaire et tous frais relatifs à la transcription des actes et charge l'office notarial POLIFKE, GROSS-GAESSLER et RIEG, sise 67140 BARR de la rédaction des actes, charge l'Adjoint, M. Norbert RIESTER, de solliciter l'accord des membres du Bureau Directeur de l'Association Foncière de Stotzheim pour cette acquisition et décide de donner délégation de signature à M. Norbert RIESTER, Adjoint, pour représenter la Commune pour les actes notariés à intervenir pour l'acquisition de parcelles à intégrer dans le domaine public communal, pour la rue de l'ancienne Scierie et le Bas-Village.

*Adopté à l'unanimité*

---

## **EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 19 janvier 2026**

#### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2025**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

## **Détermination des attributions de compensation pour l'exercice 2026 – Modalités de répartition des charges liées aux transferts antérieurs et régularisation de la compensation des charges relatives au transfert des zones d'activités économiques**

Les attributions de compensation 2026 ont été validées par le Conseil municipal.

*Adopté à l'unanimité*

### **Changement de fenêtres du bâtiment sis 32 route Romaine : modification**

Le Conseil municipal décide de modifier les travaux de remplacement de fenêtres du bâtiment sis 32 route Romaine et de retenir le devis établi par Menuiserie Jehl et Fils, sise 67600 EBERSHEIM pour un montant de 68 450,00 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

### **Acquisition de terrains de voirie dans le Binnweg**

Le Conseil municipal décide de faire l'acquisition de la parcelle suivante : section 45 parcelle 8 de 383 de 1,06 ares appartenant à M. et Mme Joseph GASS, M. Romain SIMON, M. Xavier FRITSCH, M. Jean FRITSCH et M. Romain SIMON.

Le Conseil municipal fixe le prix d'acquisition pour ce terrain de voirie destiné à être intégré dans le Domaine Public communal à 1 (un) euro la parcelle, décide de prendre en charge les frais de notaire et tous frais relatifs à la transcription des actes et charge l'office notarial POLIFKE, GROSS-GAESSLER et RIEG, sise 67140 BARR de la rédaction de cet acte.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Travaux pont : diagnostics et relevés topographiques**

Le Conseil municipal décide de retenir le devis établi par Cabinet Elligeo, sis 67210 Obernai, pour les relevés topographiques, d'un montant HT de 1 941,00 €, décide de retenir le devis établi par l'entreprise Socotec, sise 67000 Strasbourg, pour les diagnostics amiante, plomb et HAP, d'un montant HT de 2 285,00 € et approuve le nouveau plan de financement prévisionnel.

*Adopté à l'unanimité*

## **ONF : Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux 2026 – État des prévisions des coupes – Programme d'actions pour l'année 2026**

Le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions établi par l'ONF pour l'exercice 2026, est approuvé. Des modifications ont été apportées au programme des travaux patrimoniaux, ces travaux étant réalisés en régie communale.

*Adopté à l'unanimité*

### **Réparation ascenseur mairie**

Le Conseil municipal charge le Maire de solliciter l'assureur Groupama pour effectuer une expertise de la panne.

*Adopté à l'unanimité*

### **Demande de numérotation**

Le Conseil municipal décide d'attribuer la numérotation suivante, à la maison de M. et Mme Hervé MIEDEL, pour le terrain cadastré section 5 parcelle 83 : 5 A Bas-Village.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Révision de loyers de locations communales**

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer la révision de loyer en 2026 de toutes les locations communales.

*Adopté à l'unanimité*

---

## **EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2026**

### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2026**

*Le compte rendu est adopté à la majorité des voix*

### **Mise en place de modulaires pour l'école**

Le Conseil municipal décide de reporter ce point à un prochain Conseil municipal pour laisser le choix à la prochaine municipalité de la mise en place ou non des modulaires.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Remplacement de l'éclairage public en LED : travaux supplémentaires**

Le Conseil municipal décide de réaliser les travaux supplémentaires de remplacement de l'éclairage public en LED, rue des Prunes et de retenir le devis établi par SOGECA, sise 67850 HERRLISHEIM, devis n°250208, pour un montant de 8 077,00 € HT.

*Adopté à la majorité des voix*

## Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025

Le CFU 2025 est approuvé comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	912 359,92 €	1 055 382,13 €
INVESTISSEMENT	583 839,00 €	537 431,63 €
Excédent investissement 2024 reporté (001)		156 263,54 €

*Adopté à l'unanimité – 14 voix pour  
Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote*

Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site Internet :  
[www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Déclaration préalable :

SCHULTZ Roland	Pose de panneaux solaires en toiture, 6 chemin Woelfli
SCHULTZ Dominique	Consolidation pignon grange et bardage façade, 46 route Romaine
KHELLOUF Sabrina	Ouverture sur jardin et remplacement de fenêtres, 14 rue de Benfeld
VELTEN Antoine et Coline	Modification ouvertures façade est, 10 rue de Benfeld
BENVENUTI Marie	Réparation d'un mur existant, rue du Moulin
SIMON Mylène	Installation auvent, 15 rue d'Or
VANOVERMEIR Karine	Installation abri en bois, 5 chemin Rahnweg
BORDONNE Jean-Marie	Ravalement de façades, 49 A rue de Benfeld
METZ André	Remplacement plaques sur séchoir, Chemin Binnweg
FRITSCH Xavier	Pose de clôture et de portail, 22 rue Binnweg
CROMER Jean	Divers travaux sur maison et clôture, 18 rue des Roses
Commune de Stotzheim	Remplacement de deux vélux, 8 Quartier Central
MISS Jean-Marie	Réfection façade ouest, 16 rue des Roses
SCHARWATT Fabienne	Remplacement toit sur garage, 31 rue d'Or
SCHARWATT Fabienne	Remplacement toit sur garage, 33 rue d'Or
HUMBERT Raphaël/MAEDER Caroline	Pose velux et fenêtres, 55 Bas-Village
Commune de Stotzheim	Remplacement fenêtres, 32 route Romaine

### Permis d'aménager :

FRITSCH Jean	Création d'un lotissement de 2 lots, rue Binnweg
--------------	--------------------------------------------------

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tous les  
prêts à la bibliothèque seront gratuits  
(adultes et enfants).

Il n'y aura plus de cotisation à payer  
pour les adultes.





## ÉTAT CIVIL

En France, la protection des données personnelles est encadrée par la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés ».

Elle ne nous autorise plus à diffuser les événements familiaux (naissances, mariages, décès...) des Stotzheimois(es) sans une autorisation écrite de votre part.

Ainsi si vous souhaitez faire figurer une information vous concernant dans la rubrique « État-Civil » du Stotz'infos, **qui figurera dans le bulletin annuel**, merci de nous le faire savoir :

- Soit par courrier : mairie, 39 route Romaine 67140 STOTZHEIM
- Soit par email : [mairie@stotzheim.fr](mailto:mairie@stotzheim.fr)

Vous pouvez nous transmettre également une photo que nous pourrions insérer dans l'annonce.



### NAISSANCE :

1 enfant en novembre 2025



### PACS :

1 pacs en janvier 2026



### DÉCÈS :

1 décès en octobre 2025  
2 décès en décembre 2025  
1 décès en janvier 2026

---

---

## Décès de M. René WEISGERBER

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de M. René WEISGERBER.

M. René WEISGERBER a été conseiller municipal de 1971 à 1977, puis Adjoint au Maire de 1977 à 1984 et Maire de la Commune de Stotzheim de 1984 à 2001.

Durant ces 30 années de mandat, M. WEISGERBER s'est beaucoup investi dans le fleurissement, la consolidation des berges du Muhlbach, l'entretien des bâtiments communaux, la rénovation de l'église et le jumelage avec la Commune d'Ortenberg.

Merci pour tout ce que vous avez fait pour notre beau village et nous exprimons nos sincères condoléances à son épouse et sa famille.

---

---

# Intervention échecs à l'école de Stotzheim



Les classes de CP – CE1/CE2 et CM1/CM2 ont pu bénéficier de l'intervention d'Hervé Schmitt, le président du club d'échecs de Barr, dans le cadre du programme Class'échecs.

Ils ont bénéficié d'une heure de cours du mois d'octobre au mois de janvier en classe et ont pu découvrir ce célèbre jeu de société qui permet de développer de nombreuses compétences mathématiques (repérage dans l'espace, tableau à double entrée, résolution de problèmes...) mais également sociales (acceptation des règles, respect de l'adversaire, anticipation...)

Ce programme a été marqué par deux événements :

La participation des élèves de Stotzheim à la rencontre interclubs le 10 janvier à Stotzheim où plusieurs élèves se sont révélés être d'excellents joueurs. La « Fête des échecs » inter écoles à Erstein le 31 janvier où l'école de Stotzheim a fini 9<sup>ème</sup> de la compétition, ce qui est un excellent score pour une première participation.

Nous espérons réitérer l'expérience dans les années futures.

# Cours de Peinture à Stotzheim

1 vendredi/ 2 de 20H à 22H

**AU PRESBYTÈRE DE  
STOTZHEIM**

En collaboration avec l'A.G.F.

Venez rejoindre les artistes 2 vendredis par mois  
pour vous initier ou perfectionner dans la technique  
de votre choix et dans une ambiance conviviale avec  
Agnès GUISNEL, animatrice professionnelle.

(huile-acrylique-pastel-  
aquarelle)



Pour plus de renseignements, vous pouvez  
me joindre au 06.48.74.33.82

À vos pinceaux...

# SOIRÉE ROSSBIF – ÉTOILE SPORTIVE DE STOTZHEIM

L'E.S.STOTZHEIM organise sa traditionnelle soirée Rossbif le samedi 28 mars.

Vous pouvez réserver à l'aide du formulaire de réservation que vous trouverez ci-joint et dans le lien ci-dessous

Cette soirée est prévue le samedi 28 mars à partir de 20h00. Si vous ou une de vos connaissances voulez y participer, vous trouverez plus de détail dans l'affiche ci-jointe et dans le lien ci-dessous :

<https://esstotzheim.sportsregions.fr/saison-2025-2026/documents>

Renseignements et réservation Mme Pascale WALTER au 06 36 94 44 18 ou par mail à [manifestation.ess@gmail.com](mailto:manifestation.ess@gmail.com).

*Ne laissez pas de place à l'hésitation et venez nous rejoindre pour passer une bonne soirée.*

 **Une soirée inoubliable avec :**  
**L'ÉTOILE SPORTIVE STOTZHEIM**

*Salle des fêtes*

# ROSSBIF

**Samedi 28 Mars 2026** *À partir de 20h*

**Apéritif à volonté**  
**Velouté du chef**  
**Rossbif**  
**Spätzle et salade de pomme de terre**  
**Fromage**  
**Dessert et café**

\* Sauf consommation au bar

**Prix : 45€ / pers.**  
**Boissons comprises\***

**Animée par :**



**orchestre Gynfizz**

**Renseignements et réservations :**  
Pascale Walter—5 route Romaine, 67140 STOTZHEIM  
06 36 94 44 18 – [manifestations.ess@gmail.com](mailto:manifestations.ess@gmail.com) – Facebook : E.S. STOTZHEIM page officiel

Date limite d'inscription : **20 mars 2026** – Dans la limite des places disponibles  
Les annulations effectuées après le 25 mars 2026 ne seront pas remboursées.

# REPAIR CAFÉ : LE BILAN

Pour la sixième année, la Commune a accueilli le Repair Café, organisé par Project'III le 22 novembre 2025.

<b>Nombre de visiteurs</b>	<b>33</b>
<b>Nombre d'objets</b>	<b>39</b>
<b>Poids</b>	<b>163,87</b>
<b>Nombre d'objets réparés</b>	<b>16</b>
<b>Poids</b>	<b>61,56</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>37,57 %</b>
<b>Nombre d'objets réparables</b>	<b>8</b>
<b>Poids</b>	<b>30,80</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>18,80 %</b>
<b>Nombre d'objets non réparables</b>	<b>15</b>
<b>Poids</b>	<b>71,51</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>43,64 %</b>
<b>Poids total des déchets évités</b>	<b>92,36</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>56,36 %</b>
<b>Nombre de communes représentées :</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de personnes de Stotzheim :</b>	<b>12</b>



## Le territoire du Pays de Barr se mobilise contre le frelon asiatique !

La prolifération du frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigritorax*) représente une menace pour nos abeilles, notre biodiversité ainsi que pour la sécurité aux abords des habitations et des espaces publics.

Pour limiter sa propagation, la Communauté de Communes du Pays de Barr renforce sa coordination et accompagne les communes du territoire.

Deux sessions d'information et de démonstration ont ainsi été organisées, animées par le Collectif Anti Frelons Asiatiques de Dambach-la-Ville et Monsieur Julien Beck, de l'entreprise BECK Guêpes & Solutions Nuisibles.

Ces rencontres ont permis de présenter les bonnes pratiques et les moyens d'actions à mettre en œuvre.

100 pièges sont distribués aux communes, répartis en fonction de la taille de chaque ban communal.

Un référent "frelon asiatique" par commune est désigné.

Les pièges seront positionnés par les référents communaux.



### Que faire en cas de découverte d'un nid ?

- Ne tentez pas de le détruire vous-même. Des spécialistes doivent intervenir en toute sécurité.
- Signalez sa présence à votre commune en précisant son emplacement.
- Les services de votre mairie sauront vous indiquer les démarches à entreprendre en fonction de la localisation du nid.



11-13 rue Nicolas Bouter  
35400 SAINT-MALO  
FRANCE  
02 99 20 06 18  
[www.cei-voyage.fr](http://www.cei-voyage.fr)



## Jeunes lycéens étrangers Colombiens, Allemandes & Italiennes recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, de Colombie ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Gabriela**, jeune Colombienne de 15 ans, souhaite venir en France pour 4 mois à partir de septembre 2026. Elle aime écouter de la musique et jouer au basket. Elle est très sportive. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Hugo**, jeune Allemand de 16 ans, est passionné par la culture française. Il joue du violon, aime faire du vélo et le cinéma. Il souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2026. Il rêve de maîtriser la langue française.

**Vita**, jeune Italienne de 15 ans, viendra en France pour 4 mois. Elle aime cuisiner, lire et faire des jeux de société. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Magali Fouqueré – 02 99 46 10 32  
[m.fouquere@groupe-cei.fr](mailto:m.fouquere@groupe-cei.fr)

Responsable locale :  
Laurence VEITMANN  
54200 Bruley  
06.10.09.45.51  
[laurenceveitmanncei@gmail.com](mailto:laurenceveitmanncei@gmail.com)



Accueillir un lycéen étranger en famille



**Centre d'Echanges Internationaux**  
Association loi 1901 agréée par les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports  
et immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IM075 11 00 30



# Caritas Alsace lance un appel aux familles bénévoles pour l'Accueil Familial de Vacances (AFV) 2026

Chaque année, des millions d'enfants en France sont privés de vacances, un reflet des inégalités sociales. L'AFV apporte une réponse concrète en permettant à ces enfants et aux familles bénévoles de vivre des vacances uniques, fondées sur le partage, la rencontre et la solidarité.

**Pour l'été 2026, deux périodes d'accueil sont proposées :**

- du 7 au 21 juillet
- du 21 au 31 juillet

En 2025, 44 familles alsaciennes ont accueilli 63 enfants vivant des situations de précarité. Plus de la moitié d'entre elles ont choisi de renouveler l'accueil du même enfant !

Le dispositif est encadré et sécurisé, proposé aux enfants de 6 à 10 ans, et intégré au pôle Solidarité Familiale de Caritas Alsace.

**Toutes les familles alsaciennes peuvent s'inscrire pour accueillir un ou plusieurs enfants.**

Inscriptions jusqu'au 30 avril 2026 auprès de :

Biruté Abeciunaite – Responsable du pôle Solidarité Familiale de Caritas Alsace

[babeciunaite@federationcaritasalsace.org](mailto:babeciunaite@federationcaritasalsace.org)

06 25 22 34 49

Pour en savoir plus : <https://www.caritas-alsace.org/poles-activites/solidarite-familiales/afv-efv/>



**ET SI ON ACCUEILLAIT**

**UN ENFANT CET ÉTÉ ?**

**Devenez famille de vacances !**

 **ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL**

**Contact :**  
afv@federationcaritasalsace.org  
06 25 22 34 49

[caritas-alsace.org](https://www.caritas-alsace.org)

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique  
caritasalsace